



Consultations d'évaluation pluri-professionnelles post-AVC

En 2019, les critères d'orientation ont fait l'objet d'un consensus entre les professionnels des deux groupes de travail en Normandie.

CRITÈRES D'ORIENTATION

Neurologie - UNV

- AIT ou AVC mineurs non orientés vers le SMR
- AVC thrombolysés et/ou thrombectomisés
- Bilan étiologique en cours
- Facteurs de risque vasculaire ou décision thérapeutique à réévaluer
- Tout AVC non vu par un neurologue

SMR - Soins Médicaux et de Réadaptation

- Rééducation et réadaptation complexes (déficits moteurs sévères et/ou cognitifs)
 - Porte d'entrée en HJ et HC de MPR
 - Patients vus en Cs pluri-professionnelle post-AVC neuro et ayant séquelles non prises en charge
 - Patients jeunes AVC constitué (Réinsertion professionnelle à gérer)
- Patients sortant d'UNV vers leur domicile (y compris EHPAD) avec une ordonnance de rééducation en ville > prévoir Cs post-AVC MPR à 2 mois pour ajustement de la rééducation même si bilan étiologique en cours avec RDV programmé en UNV
- Patients sortis vers SMR polyvalent ou gériatrique **et** nécessitant un avis MPR

ANNUAIRE

Disponible sur www.avc-normandie.fr

HJ : Hospitalisation de jour

HC : Hospitalisation à temps complet

EHPAD est considéré comme domicile

MPR : Médecine Physique et de Réadaptation